

Inscription au vote – un processus marqué par la confusion, le chaos et les retards

Une journée à peine s'est écoulée depuis que nous avons reçu les directives du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) sur la tenue du vote, et déjà un certain nombre de membres rapportent qu'ils ont de la difficulté à mettre à jour leur adresse de courriel afin de pouvoir participer au vote sur la soi-disant offre finale de Postes Canada.

Nos membres rencontrent, entre autres, les problèmes suivants :

- Certains obtiennent sans cesse un message indiquant que la session a expiré.
- Certains reçoivent un appel téléphonique leur demandant d'appeler au 1-883-294-7252 pour s'inscrire.
- Le site Web n'est pas disponible.
- Plusieurs membres sont incapables d'obtenir un code, même après avoir suivi toute la procédure.
- Le navigateur Safari semble poser problème.
- Un membre nous a fait savoir que le trait de soulignement de son adresse électronique n'était pas un caractère reconnu.
- Certains n'ont toujours pas reçu de code le lendemain.
- Certaines personnes qui ont mis à jour leur adresse courriel reçoivent encore des messages à leur ancienne adresse.
- Les courriels sont envoyés dans le dossier du courrier indésirable.
- L'utilisation des terminaux de données portatifs (TDP) fournis par Postes Canada pour s'inscrire au vote pose problème.
- Ce matin, certains sont parvenus à s'inscrire, mais n'ont toujours pas reçu de code.
- Certains de ceux qui reçoivent un code ne savent pas quoi en faire.

/...2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



Nous effectuons un suivi auprès du CCRI afin de résoudre ces problèmes. Nous comprenons que les problèmes rencontrés par les membres ont pu miner la crédibilité du processus de vote.

Nous vous informerons prochainement des réponses reçues du CCRI au sujet de vos préoccupations.

Les membres n'auraient pas eu à subir cette situation de confusion, de chaos et de retards si la ministre de l'Emploi et des Familles, Patty Hajdu, avait rejeté la demande de Postes Canada et exigé que cette dernière retourne à la table de négociation.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2023 – 2027 Bulletin n° 281

/scfp 1979 - /bt sepb 225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

